



Lois du jeu : foot à 8 (U11)

Loi 1 : Le terrain : 60 à 70 m de long, 45 à 55 m de large (1/2 terrain)

o Buts : 2,10 m de haut par 6 m de large.

o Surface de réparation : 26m x 13 m

Loi 2 : Le ballon : Taille 4

Loi 3 : Le nombre de joueurs : 8 joueurs dont le gardien de but + 3 remplaçants au maximum. Ils pourront entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie sur un arrêt de jeu. Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait.

Loi 4 : Equipements : Protèges tibias obligatoires, aucun objet dangereux, maillot de gardien distinct des joueurs.

Loi 5 et 6 : Arbitrage : Il se fait de préférence par des jeunes (-15ans, -18ans...) ou par des dirigeants connaissant les lois du jeu. Un briefing avant le début du plateau, en présence des éducateurs et des arbitres s'avère intéressant pour rappeler les lois essentielles du jeu.

Loi 7 : La durée de la partie : La durée des matches diffère en fonction du nombre d'équipes

o 2 équipes : 2 fois 25 minutes contre l'adversaire unique.

o 3 équipes : 1 fois 25 minutes contre chaque adversaire.

o 4 équipes : 1 fois 16 minutes contre chaque adversaire.

Loi 8 : Le coup d'envoi : Respecter une distance de 6 m. Engagement par une passe vers l'avant.

Loi 9 : Le ballon est hors du jeu lorsqu'il a entièrement dépassé la ligne de touche soit à terre, soit en l'air. Tant qu'il n'est pas sorti de la surface de réparation lors de l'exécution d'une sortie de but, ou d'un coup franc pour l'équipe défendant, lorsque la partie est arrêtée par l'arbitre.

Loi 10 : Le but : Un but est marqué lorsque le ballon aura entièrement franchi, à terre ou en l'air, la ligne de but.

Loi 11 : Le Hors-jeu : Un joueur est « hors-jeu » si, au départ du ballon des pieds de son partenaire, il est dans la surface de réparation (**zone des 13 mètres**), plus près de la ligne de but adverse qu'à la fois le ballon et l'avant dernier adversaire.

Loi 12 : Coup franc direct

Un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse du joueur qui de l'avis de l'arbitre commet, par imprudence, par témérité ou par excès d'engagement, l'une des six fautes suivantes :

- donner ou essayer de donner un coup de pied à l'adversaire,
- faire ou essayer de faire un croche-pied à l'adversaire,
- sauter sur un adversaire,
- charger déloyalement un adversaire,
- frapper ou essayer de frapper un adversaire,
- bousculer un adversaire.

Un coup franc direct est également accordé à l'équipe adverse du joueur qui commet l'une des quatre fautes suivantes :

- tacler un adversaire en touchant le joueur avant de jouer le ballon,
- tenir un adversaire,
- cracher sur un adversaire,
- toucher délibérément le ballon des mains (excepté le gardien de but dans sa surface de réparation).

Tout coup franc direct doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Penalty

Un coup de pied de réparation (penalty en anglais) est accordé quand l'une des dix fautes précédentes est commise par un joueur dans sa propre surface de réparation, nonobstant l'endroit où se trouve le ballon à ce moment-là, pourvu qu'il soit en jeu.

Coup franc indirect

Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse du gardien de but qui, se trouvant dans sa propre surface de réparation, commet l'une des quatre fautes suivantes :

- conserver le ballon plus de six secondes dans les mains,
- toucher une nouvelle fois le ballon des mains après l'avoir lâché, sans qu'il n'ait été touché par un autre joueur,
- toucher le ballon des mains sur une passe bottée délibérément par un coéquipier,
- toucher le ballon des mains dans sa propre surface sur une rentrée de touche directe d'un de ses coéquipiers.

Un coup franc indirect est également accordé à l'équipe adverse du joueur qui, de l'avis de l'arbitre :

- joue de manière dangereuse,
- fait obstacle à l'évolution d'un adversaire,
- empêche le gardien de but de lâcher le ballon des mains,
- commet d'autres fautes non mentionnées au préalable dans la loi 12, pour lesquelles le match est arrêté afin d'avertir ou d'expulser un joueur.

Le coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où l'infraction a été commise.

Sanction disciplinaire

Il ne peut être montré un carton jaune ou un carton rouge qu'à un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé. L'arbitre ne présentera pas de carton s'il exclut un entraîneur.

Fautes passibles d'un avertissement :

- comportement anti sportif,
- sortir du terrain sans autorisation de l'arbitre,
- rentrer sur le terrain sans autorisation de l'arbitre,
- enfreindre avec persistance les lois du jeu,
- manifester sa désapprobation en acte ou en parole,
- ne pas se tenir à distance lors d'un coup franc, d'une touche ou d'un coup de pied de coin (corner),
- retarder la reprise du jeu.

Fautes passibles d'exclusion

Un joueur est exclu du terrain de jeu (carton rouge) quand il commet l'une des sept fautes suivantes :

- une faute grossière,
- adopter un comportement violent,
- tenir des propos blessants, injurieux ou grossiers,
- cracher sur un adversaire ou sur toute autre personne,
- annihiler une occasion de but manifeste, en touchant délibérément le ballon de la main (ceci ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation),
- anéantir une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un penalty,
- recevoir un deuxième avertissement (carton jaune) au cours du même match.

Un joueur exclu doit quitter la proximité du terrain de jeu ainsi que la surface technique.

Loi 13 : Les coups francs : Le ballon doit être à l'arrêt, placé à l'endroit de la faute. Les joueurs adverses se placent à 6 m du ballon. Le ballon est en jeu dès qu'il a bougé. Le joueur bottant le coup franc ne peut pas jouer 2 fois consécutivement le ballon.

Loi 14 : Le coup de pied de réparation (pénalty) : à 9 m, les joueurs se trouvant à l'extérieur de la surface de réparation

Loi 15 : Les touches : Elles sont réalisées comme au foot à 11 (à la main).

Loi 16 : Le coup de pied de but : Le ballon est placé à 9 m de la ligne de but. Le ballon doit sortir de la surface de réparation pour être jouable.

Loi 17 : Le coup de pied de coin : Il se réalise au pied, le ballon étant placé dans l'arc de cercle.

Loi autre : Passe au gardien : Le gardien ne peut se saisir le ballon avec les mains sur une passe bottée (donc du pied) délibérément par un partenaire, ni lors d'une rentrée en touche effectuée par un partenaire

Relance du gardien interdite de volée ou ½ volée